*Page : 1/5* 

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2010 Révision: 03.09.2010

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit: MPC 50
- · Code du produit: N20.1Ind
- · Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- · Producteur/fournisseur:

Rolith Chemicals Larserpoortweg 20 NL-8218 NK Lelystad Tel: +31 (0)320-285358 Fax: +31 (0)320-285350

· Renseignements en cas d'urgence: Rolith Chemicals +31 (0)320-285358

### 2 Identification des dangers

- · Principaux dangers: Néant.
- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
Polymer	Isotridecanolethoxylat	≤ 2,5%
CAS: 68411-31-4 EINECS: 270-116-6	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., compds. with triethanolamine	≤ 2,5%
CAS: 98-55-5 EINECS: 202-680-6	p-menth-1-ène-8-ol <b>X</b> Xi; R 36/38	≤ 2,5%
CAS: 586-62-9	p-mentha-1,4(8)-diene <b>X</b> Xn, <b>½</b> N; R 51/53-65	≤ 2,5%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène Xi, BN; R 10-38-43-50/53	≤ 2,5%
CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9	pin-2(3)-ène <b>X</b> Xn, <b>X</b> Xi, <b>½</b> N; R 10-20/21/22-36/38-43-51/53	≤ 2,5%
CAS: 99-86-5 EINECS: 202-795-1	p-mentha-1,3-diène <b>X</b> Xn, <b>½</b> N; R 10-22-51/53-65	≤ 2,5%

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincez l'oeil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes, consultez un médecin.

(suite page 2)

Z) .

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2010 Révision: 03.09.2010

Nom du produit: MPC 50

(suite de la page 1)

· Après ingestion:

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Equipement spécial de sécurité:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Pas nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

### 7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains: Gants de protection au cas de contact fréquent.
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2010 Révision: 03.09.2010

Nom du produit: MPC 50

(suite de la page 2)

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Indications générales	
Forme:	Liquide
Couleur:	Vert
Odeur:	Caractéristique
Changement d'état	
Point de fusion:	$0^{\circ}C$
Point d'ébullition:	100°C
Point d'inflammation:	Non applicable.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
Densité à 20°C:	0,999 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité av	ec
l'eau:	Entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	7.4

# 10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Substances à éviter:
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: l'irritation légère` possible
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12 Informations écologiques

- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 4)

F

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2010 Révision: 03.09.2010

Nom du produit: MPC 50

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 3)

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier):
- · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- · Classe IMDG:
- · Marine Pollutant: Non
- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- · Classe ICAO/IATA:
- · Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

## 15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Phrases R:

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· Identification particulière de certaines préparations:

Contient: dipentène, pin-2(3)-ène. Peut déclencher une réaction allergique.

### 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

10 Inflammable.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

(suite page 5)

*Page : 5/5* 

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2010 Révision: 03.09.2010

## Nom du produit: MPC 50

	(suite de la page 4)
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
	l'environnement aquatique.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
	l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.